

## [Spam] Opposition à la future usine sur SAINT MAXIMIN

De: jplartot <jplartot@sfr.fr>

30/01/2019 08:32

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

LARTOT Jean-Pascal et Elisabeth  
1815 route de BARJOLS  
83470 SAINT MAXIMIN  
04.94.59.49.98

A Monsieur François BOUSSARD  
Commissaire Enquêteur pour l'ICPE AZUR BIO

Objet : nuisances du futur projet

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Cela fait 20 ans que nous habitons à côté de l'ancienne distillerie et l'avons connue lorsqu'elle fonctionnait encore. Nous avons donc subi à l'époque, les nuisances olfactives, sonores et la prolifération des mouches alors qu'il n'y avait que les résidus des viticulteurs de Saint Maximin. Alors multiplier cette activité par 40 ou 50 et dire qu'il n'y aura aucune nuisance car les normes ont changé n'est que pure spéculation

Je souhaiterais attirer votre attention sur les nuisances concernant l'ICPE AZUR BIO :

1. Les nuisances olfactives avec la méthanisation des résidus
2. Les nuisances parasitaires avec la prolifération des mouches empêchant de vivre dehors car les cuves de décantation des résidus des viticulteurs saint maximinois nous empêchaient de vivre dehors pendant 3 mois et les résidus de 3 départements n'auraient aucun impact !!!
3. Les nuisances sonores avec une usine de retraitement travaillant 7j/7 et 24h/24 et des poids lourds apportant les résidus même la nuit + les travaux de mise en conformité
4. Les risques routiers, avec une visibilité restreinte des camions pour sortir de l'usine :
  - Ma femme a eu un accident de voiture 20 m plus loin à cause d'une voiture qui a voulu s'engager sur la départementale
  - Mon cousin est mort à 35 ans car un camion lui a coupé la route en s'engageant sur une route en pleine ligne droite, alors que la sortie de l'usine est dans un virage. Je ne souhaite pas revivre ces moments douloureux.
5. Les risques pour la nappe phréatique avec des rejets, soit disant propre, dans la nature. Les responsables de cette usine n'ont qu'à les mettre en bouteille et les boire chez eux !
6. Les risques pour la population proche et pour les saint maximinois ainsi que des écoles à proximité de ce projet, avec l'utilisation de produits toxiques comme le dioxyde de soufre, le benzène ou le phosphore
7. Les dépôts sur les terrains, voitures, personnes de la torchère brûlant 7j/7 et 24h/24

Je souhaiterais apporter une précision sur ce projet où n'apparaît aucune habitation alors que plus de 300 personnes habitent à moins d'un kilomètre de la future usine. Cette omission est étrange ...

Je voudrais aussi comprendre comment a-t-on pu donner des permis de construire en lisière de la distillerie en connaissant depuis des années ce futur projet ?

En conclusion, cette accumulation de nuisances et de risques sur l'environnement et la population de St Maximin, Seillons et des alentours, va nuire fortement au cadre de vie de la population, dégrader la faune et la flore pour ... la création de 2 emplois ! Multiplier l'activité de l'ancienne distillerie par 50 et dire qu'il n'y aura aucune nuisance car les normes ont évolué est un mensonge que vous ne pouvez pas accepter ...

Sincères salutations distinguées  
Jean-Pascal et Elisabeth LARTOT

## Distillerie

De: "Adamy Gabriel" <adamy.gabriel@orange.fr>  
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

30/01/2019 09:17

---

*Monsieur le Commissaire enquêteur,*

*Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.*

*J'habite au 1098 ancien chemin de Barjols, donc à proximité de cette distillerie.*

*Nous sommes en permanence trois personnes à cette adresse, dont une personne à la santé fragile et de longue date.*

*Je tiens à vous faire part de mon extrême inquiétude concernant les rejets nocifs, les nuisances olfactives que cette unité de recyclage de déchets vinicole va nous faire subir. Nous avons quitté les abords de l'usine ALTEA de Gardanne, pour échapper à la pollution nocive et pestilentielle, afin de vivre dans un environnement moins agressif, et là, on veut nous replonger dans cette pollution.*

*Comment, peut-on autoriser cette ouverture, alors que la commune, à délivrer des permis de construire aux abords très proche de cette usine. Comment peut-on faire subir cela à des gens qui, comme nous, pensaient s'installer dans un lieu agréable.*

*Voilà, c'est pour ces raisons que je suis fermement opposé à l'ouverture de cette usine de recyclage de déchets vinicole.*

*A l'heure où l'état nous parle de changement énergétique afin de limiter la pollution, cette entreprise propose son total contraire.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes respectueuses considérations*

*ADAMY Gabriel*

## Interrogations au sujet de l'étude d'impact - Projet de distillerie

De: "Florent MELCHIONNE" <melchionne.florent@gmail.com>

30/01/2019 09:31

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

---

M. Le commissaire,

Je suis résident de St Maximin avec ma famille et je me suis donc penché sur ce projet de conversion de la distillerie actuelle.

En l'état, il semble que l'étude d'impact souffre de carences qui n'ont pas été relevées par la DDTM.

Au niveau des impacts pressentis sur la faune et la flore, ils sont considérés comme faible à très faible, alors qu'aucun inventaire n'a été mené sur ces groupes.

Le bureau d'études se base sur le seul fait que le site est existant et anthropisé. Cette réflexion est réductrice car même un site industriel, qui plus est non exploité, peut être le siège de l'installation de faune et peut être même de faune protégée.

Les mammifères terrestres tels que le hérisson peuvent s'y trouver.

Les chiroptères peuvent également trouver refuge dans les bâtiments.

D'ailleurs concernant les chiroptères, il est à noter une très grande faiblesse de l'information ! Il est précisé qu'aucune espèce de chiroptère n'est présente sur St Maximin. Cette information est fautive, il y a bien des chiroptères sur la commune et une consultation du site SILENE et du Groupe des Chiroptères de Provence (GCP) permet de le vérifier.

Il est d'une importance capitale que l'étude d'impact soit mise à jour sur ces problématiques, sans quoi il peut y avoir potentiellement un dérangement voire une destruction d'espèces protégées, ce qui est lourdement puni par le code de l'environnement.

Il existe également une très grande légèreté concernant les zones humides. En effet, il est très risqué de se baser uniquement sur la base de données RAMSAR qui ne contient que les plus grosses zones humides connues.

Compte tenu de la localisation de l'usine et des caractéristiques géomorphologique et hydrogéologique, la présence de zones humides est possible et doit être recherchée selon les critères réglementaires (végétation et pédologie).

Encore une fois, la destruction ou l'impact d'un tel milieu serait catastrophique, il est donc du ressort du pétitionnaire d'approfondir ces données.

Il existe également un point très important relatif au PLU de St Maximin : la zone UG où est installée l'ancienne distillerie n'autorise pas le rejet des effluents dans le milieu naturel. Pourquoi ici ce rejet projeté a été autorisé, en contradiction avec le règlement de la zone. On parle d'un rejet de 200m<sup>3</sup> par jour soit 200 000 litres par jour ce qui est loin d'être anecdotique.

Aucune étude n'a été faite quant à l'impact de ce rejet sur le ruisseau des fontaines, ni sur l'Argens, ce qui est incompréhensible à la vue de la quantité d'effluents rejetée qui modifiera de façon certaine le milieu.

Par ailleurs, le Var est tous les ans soumis à un arrêté de lutte contre le moustique tigre, ce point de rejet dans un cours d'eau à l'étiage va favoriser le développement de gîtes larvaires, en contradiction avec cet arrêté.

Toujours concernant le rejet, le QMNA5 du ruisseau des fontaines qui a été retenu semble bien plus élevé que la réalité au niveau du point de rejet, mettant aussi en cause la possibilité de cet exutoire.

En conclusion, on peut donc dire que les investigations sont inexistantes dans l'étude d'impact, que les sources de données ne sont pas fiables et donnent des informations erronées et que cela peut entraîner une destruction d'espèces ou d'habitat protégés.

On peut également dire que le projet est en contradiction avec le PLU de St Maximin.

Enfin on peut dire que les impacts sur le point de rejet de 200 000 L d'effluents journaliers n'ont pas du tout été pris en compte.

Tout ces points doivent alerter les autorités et les communes concernées qui doivent demander des comptes et des engagements fermes à la société Azur Bio Traitement.

Cordialement

## enquête publique distillerie St Maximin

De: "Claudine Bouteloup" <bouteloup.c@gmail.com>

30/01/2019 09:49

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

---

Monsieur,

Je me permets de venir vers vous concernant ce nouveau projet de traitements de déchets à l'emplacement de la distillerie.

Après différentes recherches sur internet et consultation du dossier ouvert depuis 2017 sur différentes études,

Je suis très étonnée d'être informé seulement en janvier 2019 de ce projet qui semble déjà instruit

Comment la commune de St Maximin peut accueillir un tel projet au milieu des habitations anciennes et très récentes avec la création d'un lotissement l'année dernière ?

Je vis à proximité et suis consciente des nuisances diverses,

- pollution de l'Argens, et tout ce que cela entraîne
- La circulation de camions, nuisances sonores, les odeurs, l'entretien des voiries.
- Le fonctionnement de cette usine non-stop.
- une flamme existante comme sur Gardanne avec la pollution ; et l'esthétique.
- 

Nous devons nous plier de plus en plus à des règles afin de protéger l'environnement, comme le développement de la déchèterie de St Maximin,

un arrêté préfectoral interdit de faire du feu dans les jardins,

Les remises aux normes des fosses septiques afin d'éviter les puits perdus et la pollution de la nappe phréatique,

plus de création de forage ;

les nouvelles normes de construction.....

Nous sommes heureux de vivre en Provence verte, St Maximin est site classé avec la basilique

Ce projet doit être réalisé dans un endroit à l'écart des habitations et de la vie de la commune, tel ce qui existe déjà dans d'autres régions.

En conclusion, je m'oppose à ce projet et espère que vous tiendrez compte des réclamations afin qu'un avis défavorable ressorte de cette enquête ;

Cordialement

Claudine Bouteloup



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

## Retraitement des déchets vinicoles ; qualité des eaux rejetées

De: christian.humily@club-internet.fr

30/01/2019 11:34

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Cc: collectif <collectif@stmaximin.fr>, "Tempier Monique" <gontramo@gmail.com>

Pièces jointes: QUALITE DES EAUX DE REJET.doc (45,7 ko);

---

Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe une fiche traitant des anomalies et curieuses manipulations des données relatives à la qualité des eaux de rejet dans le ruisseau des fontaines.

Une explication de ces bizarreries serait pour le moins souhaitable car elles sont de nature à invalider un des aspects essentiels de ce dossier.

Marie-Françoise HUMILY  
681 chemin de rebubéou  
83470 SAINT-MAXIMIN

## QUALITE DES EAUX DE REJET : UNE CURIEUSE EMBROUILLE

Un document du dossier d'enquête publique traite de la qualité des eaux industrielles destinées à être rejetées dans le ruisseau des fontaines : « rapport contraintes rejet ». Il s'agit d'une « note de synthèse préalable à la rédaction d'un DDAE » établie par la société d'études et de conseil KALIES.

Après l'étude hydrologique et hydrogéologique du secteur de Saint-Maximin, ce document résume (p 23) les contraintes de rejet pour ce qui est des concentrations résiduelles après traitement des effluents par l'usine et dilution du rejet dans le ruisseau :

Paramètre	Limite bon état	Concentration aval rejet
DBO5 (matières organiques biodégradables)	6	5,362
MES (matières en suspension)	50	8,792
DCO (ensemble des matières oxydables)	30	<b>31,626</b>
N total (azote)	2	<b>3,222</b>
P total (phosphore)	0,2	<b>0,324</b>

Comme les **trois derniers paramètres dépassent les seuils** de limite « bon état » du ruisseau des fontaines, le document propose « de revoir à la baisse les concentrations au rejet des dits paramètres ». **Il n'est pas expliqué de quelle manière cette opération peut ou va se réaliser.**

Les calculs « actualisés » sont les suivants (p 28) :

Paramètre	Limite bon état	Concentration aval rejet
DBO5 (matières organiques biodégradables)	6	5,362
MES (matières en suspension)	50	8,792
DCO (ensemble des matières oxydables)	30	<b>29,964</b>
N total (azote)	2	<b>1,893</b>
P total (phosphore)	0,2	<b>0,195</b>

En conséquence de cette *curieuse manipulation*, la synthèse des contraintes des eaux rejetées en sortie d'usine et avant déversement dans le ruisseau est résumée ainsi page 29 :

Paramètre	Concentration rejet en sortie d'usine
Débit volumique	200 m3/jour
DBO5 (matières organiques biodégradables)	30 mg/L
MES (matières en suspension)	35 mg/L
DCO (ensemble des matières oxydables)	114 mg/L
N total (azote)	6,8 mg/L
P total (phosphore)	1,15 mg/L

On s'attend donc à retrouver ces valeurs dans l'autre document du dossier d'enquête publique qui est « le résumé non technique du DDAE », toujours produit par la société d'études et de conseil KALIES.

Or ce dernier document nous donne, en pages 10 et 11, le tableau suivant des contraintes :

	Projet AZUR – 25 000 m <sup>3</sup> /an traités
Débit volumique sortant	200 m <sup>3</sup> /jour
DBO5 (matières organiques biodégradables)	30 mg/L
MES (matières en suspension)	35 mg/L
DCO (ensemble des matières oxydables)	125 mg/L
N total (azote)	15 mg/L
P total (phosphore)	2 mg/L
NH <sub>4</sub> (ammonium)	9,5 mg/L

Le lecteur de ces deux documents ne manquera pas de s'interroger sur ces bizarres et non expliquées transformations des chiffres qui, en relevant les limites, favorise bien sûr le projet.

**Il y a lieu d'exiger, pour le moins, un complément d'explications aux auteurs de ces documents.**

Par ailleurs, le rapport de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées (réf D-UD83-2018-0552 du 15 nov 2018), abordant au paragraphe 2.3 l'impact hydraulique et hydrogéologique, énonce :

« le dossier démontre la compatibilité de ce rejet avec les exigences de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 ... mais surtout le respect de la sensibilité du milieu récepteur. »

Il y a tout lieu de penser qu'une lecture rapide du dossier par cet organisme ne lui a pas permis d'en déceler toutes les anomalies voire bizarreries.

On notera également qu'il n'a pas détecté, en son paragraphe 2.2, les contrevérités sur l'impact paysager ...

**En définitive, il n'est pas envisageable que le dossier d'enquête publique soit approuvé en l'état par la préfecture du Var.**

**On notera enfin, qu'il n'a pas été fait état dans ce feuillet, des questions du débit fantaisiste du ruisseau des fontaines, sujet traité par ailleurs et qui invalide lui aussi la faisabilité des rejets des eaux industrielles dans ce ruisseau.**

## Enquête publique ; ruisseau des fontaines

De: christian.humily@club-internet.fr  
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net  
Pièces jointes: LE RUISSEAU DES FONTAINES.doc (27,3 ko);

30/01/2019 11:37

---

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver, en pièce jointe, une fiche relative aux rejets des eaux industrielles de l'usine dans le ruisseau des fontaines. Ce ruisseau est donné, dans le dossier d'enquête publique, pour un débit minimal de 13 L/s (QMNA5) alors qu'il est à sec tout l'été.

**Cela remet fortement en cause les rejets de l'usine car ils ne pourront plus respecter les normes environnementales.**

Sincères salutations

Christian HUMILY  
681 chemin de rebubéou  
83 470 SAINT-MAXIMIN  
Tél 04 94 04 18 26



## LE RUISSEAU DES FONTAINES

Dans le projet de retraitement des effluents vinicoles d'AZUR BIOTRAITEMENT, les eaux résiduelles doivent, *in fine*, être déversées dans le ruisseau des fontaines, 450 m en contrebas de l'usine. Le processus de retraitement est calibré pour un rejet journalier de 200 m<sup>3</sup>.

Le ruisseau prend sa source au bas du mont Aurélien et parcourt environ 4 km avant de se jeter dans la Meyronne, un affluent de l'Argens. C'est, en pratique, un fossé de drainage des eaux superficielles de la plaine agricole ; il y a deux ruisseaux répertoriés qui s'y déversent : le ruisseau (ou Vallat) d'Ollières et celui de Francon.

Le rejet de l'usine se situe en amont de ces deux ruisseaux affluents.

Les eaux industrielles de l'usine contiennent encore, en sortie du processus de traitement des effluents, des polluants à un taux de concentration supérieur aux normes de rejet dans la nature ; elles doivent donc être diluées dans un cours d'eau pour peu que celui-ci ait un débit suffisant.

Le dossier s'appuie sur un débit minimal (QMNA5) de 13 L/s, soit 1 123 m<sup>3</sup> par jour. Cette donnée provient d'une cartographie dressée par l'ONEMA (office national de l'eau et des milieux aquatiques), non pas à partir de relevés réels mais d'études statistiques ; il convient de noter que ce modeste ruisseau ne comporte pas de station de mesures. L'ONEMA précise que les valeurs proposées n'ont pas de portée réglementaire à moins d'être validées au cas par cas par la police de l'eau pour des dossiers spécifiques.

Cette valeur de 13L/s n'a pas été validée pour le cas présent. Or le ruisseau est classé avec un indice de robustesse « fragile » au regard de son débit, critère incitant à prendre la valeur de 13L/s avec la plus grande précaution.

Par ailleurs, les données de l'ONEMA sont datées de 2012 et les données initiales du calcul statistique n'ont pas de date précisée.

**Mais le facteur qui amène à récuser ce débit est le plus simple qui soit : le ruisseau est à sec plusieurs mois dans l'année et notamment à l'époque des vendanges ; il en est de même, en aval, du ruisseau d'Ollières, du ruisseau de Francon et de la Meyronne.**

Cela a notamment été le cas en 2018, année pluvieuse par excellence. Tous les usagers de la route départementale qui longe le ruisseau seront à même de le confirmer.

**Cet remise en cause du débit affiché dans le dossier d'enquête publique a une conséquence directe : les rejets de l'usine ne pourront jamais être conformes aux exigences réglementaires.**

**Il faudrait en effet diluer les rejets usine de 200 m<sup>3</sup> avec une quantité d'eau propre de plus de 1 000 m<sup>3</sup> par jour !**

**Le ruisseau des fontaines ne peut pas être l'exutoire des eaux industrielles de l'usine.**

En conclusion, il demandé, avant toute poursuite de l'instruction du dossier, de valider le débit d'étiage du ruisseau des fontaines par l'organisme compétent.

Il est évident que si cette démarche n'était pas entreprise, le projet d'usine de retraitement se trouverait en fâcheuse posture sous peu : à l'été 2019 quand le ruisseau sera à sec !

## Enquête publique - Exploitation de la distillerie de Saint Maximin La Sainte Baume

De: julie.convers@laposte.net

30/01/2019 12:10

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

---

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous écrivons à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin La Sainte Baume.

Nous vivons à Seillons Source d'Argens, à proximité de la distillerie avec nos trois jeunes enfants âgés de 16 mois, 5 ans et 7 ans.

Nous tenons à vous faire part de notre consternation quant à la réalisation du projet.

Nous sommes venus nous installés à Seillons Source d'Argens en 2017, dans ce beau village typique provençal, pour avoir des conditions de vie paisibles et un cadre de vie agréable. Cependant, ce projet détériorera ce confort que nous sommes venus chercher.

Il va mettre en danger nos enfants, notre patrimoine, notre faune, notre flore, notre air, notre eau...

De même, nos vins et autres produits du terroir vont être menacés !!!!

Les nombreuses vignes se trouvant à Saint Maximin La Sainte Baume et Seillons Source d'Argens, à proximité immédiate de la distillerie vont rendre la vinification d'une qualité dégradée, sans aucune doute. Ce qui impactera en plus la commercialisation du vin...!

Le plus dramatique de ce projet, c'est le risque sanitaire, IRREVERSIBLE pour la santé de nos enfants et la nôtre !!!

Pour toutes ces raisons nous considérons que ce projet d'exploitation de la distillerie doit être définitivement abandonné car son implantation n'est pas adaptée à l'environnement actuel (avec en plus des habitations neuves à quelques mètres seulement de la distillerie).

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier et vous demandons de bien vouloir intégrer nos observations au dossier de l'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre respectueuse considération.

Julie et Hervé CONVERS  
681 Chemin de la Clémencière  
83470 SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**NUISANCES PROJET DE LA NOUVELLE DISTILLERIE**

De: DELORENZO <jodelo83470@gmail.com>

30/01/2019 14:39

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Monsieur le commissaire enquêteur.docx (14 ko);

---

Monsieur,

Veillez trouvez, ci-joint, ma lettre désaccord au projet de la distillerie st MAXIMIN.

Bonne réception,

Respectueuse considération

Jocelyne DELORENZO  
06 79 10 79 43

Provenance : Courrier pour Windows 10

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de St Maximin la Ste Baume. J'habite quartier des Clos à Seillons et sous les vents de la distillerie.

Je tiens à vous faire part de mes craintes quant aux conséquences de ce projet :

- **ÉCOLOGIQUES** : rejets de quantités importantes et quotidiennes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, pollution des sols et cours d'eau par le rejet quotidien de boues et d'effluents dans un affluent de l'Argens quasiment à sa source, fleuve côtier qui sillonne le département jusqu'à Fréjus.  
Soutenir, en autorisant sa remise en activité une usine de gaz à effet de serre et des fluents toxiques semble en incohérence avec les pré occupations écologiques actuelles.
- **SANITAIRES** : Ce type d'usine génère des composés CMR en grande quantités et ce dans une zone résidentielle en expansion, avec une école et une aire de jeux à proximité immédiate ainsi que des crèches, collèges , lycées à moins de 3 kilomètres de rayon et sous les vents dominants . Et en plus St Maximin est dans une cuvette naturelle, ce qui ne permettra pas une diffusion correcte dans l'atmosphère des rejets qui stagneront donc sur SEILLONS et St MAXIMIN.
- **CONFORT DE VIE** : Les habitants de Seillons devront désormais vivre avec la pollution olfactive engendrée par cette usine.
- **ECONOMIQUE** : le tourisme est la ressource économique du Var. La pollution olfactive et visuelle résultant de ce projet seront évidemment néfaste pour notre secteur. De plus, les habitants proches de cette usine verront la valeur de leurs biens immobiliers se déprécier fortement.

Pour toutes ces raisons, je considère que ce projet est néfaste pour notre village et notre région et ne doit pas être autorisé.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

BRUNO DELORENZO

**[Spam] TR: NUISANCES PROJET DE LA NOUVELLE DISTILLERIE**

De: "Véronique JACONELLI" <veronique.jaconelli0106@orange.fr>

30/01/2019 15:29

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Monsieur le commissaire enquêteur.docx (17,3 ko);

---

Bonjour,

Veuillez trouver, ci-jointe, un courrier concernant les nuisances pour le projet de la nouvelle distillerie.

Vous remerciant de bien vouloir en tenir compte

Cordialement

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de St Maximin la Ste Baume. J'habite quartier des Clos à Seillons et sous les vents de la distillerie.

Je tiens à vous faire part de mes craintes quant aux conséquences de ce projet :

- **ÉCOLOGIQUES** : rejets de quantités importantes et quotidiennes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, pollution des sols et cours d'eau par le rejet quotidien de boues et d'effluents dans un affluent de l'Argens quasiment à sa source, fleuve côtier qui sillonne le département jusqu'à Fréjus.  
Soutenir, en autorisant sa remise en activité une usine de gaz à effet de serre et des fluents toxiques semble en incohérence avec les pré-occupations écologiques actuelles.
- **SANITAIRES** : Ce type d'usine génère des composés CMR en grande quantité et ce dans une zone résidentielle en expansion, avec une école et une aire de jeux à proximité immédiate ainsi que des crèches, collèges, lycées à moins de 3 kilomètres de rayon et sous les vents dominants. Et en plus St Maximin est dans une cuvette naturelle, ce qui ne permettra pas une diffusion correcte dans l'atmosphère des rejets qui stagneront donc sur SEILLONS et St MAXIMIN.
- **CONFORT DE VIE** : Les habitants de Seillons devront désormais vivre avec la pollution olfactive engendrée par cette usine.
- **ECONOMIQUE** : le tourisme est la ressource économique du Var. La pollution olfactive et visuelle résultant de ce projet seront évidemment néfastes pour notre secteur. De plus, les habitants proches de cette usine verront la valeur de leurs biens immobiliers se déprécier fortement.

Pour toutes ces raisons, je considère que ce projet est néfaste pour notre village et notre région et ne doit pas être autorisé.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Véronique et Pascal JACONELLI

235 Chemin des Clos

83470 SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**[Spam]**

De: "blanc lugdy" <blanclugdivine@yahoo.fr>  
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net  
Pièces jointes: Monsieur le commissaire enquêteur.docx (17,1 ko);

---

30/01/2019 17:03

Bonjour le Commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-joint un courrier

En vous souhaitant bonne réception

Cordialement

Lugdivine VERGER

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de St Maximin la Ste Baume. J'habite à SAINT MAXIMIN et sous les vents de la distillerie.

Je tiens à vous faire part de mes craintes quant aux conséquences de ce projet :

- **ÉCOLOGIQUES** : rejets de quantités importantes et quotidiennes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, pollution des sols et cours d'eau par le rejet quotidien de boues et d'effluents dans un affluent de l'Argens quasiment à sa source, fleuve côtier qui sillonne le département jusqu'à Fréjus.  
Soutenir, en autorisant sa remise en activité une usine de gaz à effet de serre et des fluents toxiques semble en incohérence avec les préoccupations écologiques actuelles.
- **SANITAIRES** : Ce type d'usine génère des composés CMR en grande quantité et ce dans une zone résidentielle en expansion, avec une école et une aire de jeux à proximité immédiate ainsi que des crèches, collèges, lycées à moins de 3 kilomètres de rayon et sous les vents dominants. Et en plus St Maximin est dans une cuvette naturelle, ce qui ne permettra pas une diffusion correcte dans l'atmosphère des rejets qui stagneront donc sur SEILLONS et St MAXIMIN.
- **CONFORT DE VIE** : Les habitants des environs devront désormais vivre avec la pollution olfactive engendrée par cette usine.
- **ECONOMIQUE** : le tourisme est la ressource économique du Var. La pollution olfactive et visuelle résultant de ce projet seront évidemment néfastes pour notre secteur. De plus, les habitants proches de cette usine verront la valeur de leurs biens immobiliers se déprécier fortement.

Pour toutes ces raisons, je considère que ce projet est néfaste pour notre commune et notre région et ne doit pas être autorisé.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

VERGER Lugdivine



## Mon opinion concernant l'ouverture d'une unité de méthanisation sur Saint-Maximin

De: "Marcalli Fabrizio" <fabrizio.marcalli@orange.fr>

30/01/2019 17:49

À: commissaireenquetepubliquedistillerie <abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net>

Bonjour, Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous contacte au sujet de l'enquête publique qui se déroule en ce moment concernant la prochaine conversion de la distillerie, située sur la route de Barjols, en unité de méthanisation pour le traitement des effluents vinicoles. En effet, je vis avec ma famille (j'ai une petite fille) à peu de distance de ce site, et il était de notoriété publique que ce site connaissait ses dernières années d'activité, on entendait même parler de démantèlement. Nous vivons chemin des coquicots, et nous avons connu les dernières années de fonctionnement de la distillerie avec des nuisances olfactives importantes, mais seulement quelques jours par an. Nous nous en sommes accommodés car on savait que le site n'en avait plus que pour quelques années à fonctionner.

Aujourd'hui, et à la lecture du dossier déposé en vue de l'autorisation de l'activité ICPE, il se trouve que l'activité qui risque de repartir sur ce site est toute autre que celle du passé. Une unité de méthanisation des déchets vinicoles, ainsi que l'intensité du traitement qui aura lieu toute l'année et qui double en période des vendanges, je vous informe que tout cela nous fait très peur. Il y a d'abord les risques de nuisances olfactives en permanence, les risques chimiques avec un site qui peut subir un incendit, des fuites chimiques, et des rejets de toutes sortes dans le cours d'eau des Fontaines qui alimente aussi l'Argens (et celui-ci suit son cours dans tout le département du Var) ainsi que dans l'air que nous respirons au quotidien. Ne trouvez-vous pas qu'il y a déjà suffisamment de maladies et de malformations sur des nouveaux nés que l'on ne sache expliquer ? La présence d'une torchère qui brûle en permanence ainsi que le bruit généré par l'activité du site et des camions. La présence d'insectes nuisibles liés à l'activité et enfin le risque d'une sévère dévalorisation de notre patrimoine immobilier. Après lecture attentive du dossier, il se trouve que l'exploitant reste très évasif sur l'impact qu'aura cette activité sur les espaces protégés, et qu'il réduit fortement l'impact des rejets dans le cours d'eau, il ne déclare comme zone impactée qu'un tout petit périmètre, mais depuis quand les rejets qu'on déversement dans une rivière ne suivent pas le courant, restent statiques dans un cours d'eau et ne suivent pas le ruissellement des eaux ? De plus, la zone en question est cerné par des zones constructibles, et dans le PLU, il est écrit je cite :

les constructions à usage artisanal, et les installations classées à condition :

- qu'elles soient nécessaires au fonctionnement d'une zone périphérique d'habitation,
- qu'elles n'entraînent pas de nuisances pour le voisinage,
- que le volume et l'aspect extérieur des bâtiments soient compatibles avec le milieu environnant.

Les installations classées doivent constituer le complément naturel de l'habitation et n'entraîner pour le voisinage **aucune incommodité ou nuisance** et, en cas d'accident ou de fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, je vous fais savoir par le présent mail, mon opposition la plus totale à ce projet à proximité de nombreux lieux de résidence. Je ne suis pas opposé au principe même de traitement des déchets vinicoles, mais dans le cas présent, trop de nuisances sont susceptibles d'incommoder un grand nombre de personnes aux alentours. Il existe dans le haut var beaucoup de sites à distance de toutes habitations ou activités humaines qui pourraient convenir à ce type d'usine.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon opinion dans le cadre de votre enquête.

Respectueusement,

Monsieur Marcalli Fabrizio.

## **Pétition contre l'installation de l'usine classée IPCE a Saint Maximin**

De: Eole13 <pierre.laura@gmail.com>

30/01/2019 18:05

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Cc: "Jeannine Carrere" <jeannine.c0604@gmail.com>

---

Monsieur le commissaire enquêteur

Par la présente je souhaite vous informer de mon opposition a l'installation d'une usine classée ICPE de traitement d'effluents viticole de saint Maximin la sainte baume.

cette usine va engendrer des pollutions olfactives et sonores importantes, risque de pollution de l'eau, du sol et de l'air pour les riverains ainsi que pour toute la commune de saint Maximin, ainsi que des risque de toxicité.

Je pense et je ne suis pas le seul a être complètement opposé a cette installation, Madame Jeannine Carrere qui est en copie de ce message est solidaire de cet Email.

Respectueusement

De: "damien maufrond" <damien.maufrond@gmail.com>  
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

30/01/2019 20:17

Monsieur ,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite, à vol d'oiseaux, à 800 mètres de la distillerie, donc, totalement concernée par ce projet. Nous avons emménagé à Saint Maximin en juillet 2016 dans notre maison neuve avec nos 2 enfants âgés aujourd'hui de 8 et 12 ans. Nous sommes venus à Saint-Maximin pour quitter les méfaits des grandes villes (pollutions diverses, surpopulation, stress, etc...).

Le projet de réhabilitation de la distillerie va forcément engendrer des nuisances olfactives, environnementales, routières et visuelles. malgré toutes les études menées en amont, ces pollutions vont être présentes. De plus, je suis très étonné qu'un tel projet puisse être mené à proximité d'un nouveau lotissement regroupant plusieurs familles avec enfants.

Mes enfants sont scolarisés dans les écoles Jean Moulin et au collège Sainte Jeanne d'arc, situés à proximité du lieu de traitement, en sachant que l'école privée Galilée se trouve juste en face de l'usine...

Le complexe sportif de Saint-Maximin se trouve également dans le rayon d'action de la future usine de traitement.

- Quelles seront les conséquences d'une telle pollution sur notre santé ?
- Que devons nous dire à nos enfants dans 10/15 ans quand ils rencontreront des problèmes de stérilité ?
- Qui sera tenu responsable de tels effets sur notre santé et sur l'environnement ?

Sans compter la dévaluation de notre bien immobilier, projet d'une vie dans lequel nous avons mis toutes nos économies? Personne ne voudra plus acheter de logements dans des conditions pareilles.

- Quel sera également l'impact sur le tourisme sachant que Saint Maximin est le 3ème tombeau de la chrétienté ?

Pour toutes ces raisons, je considère que le projet de traitement de déchets vinicoles mérite d'être repensé. La problématique de ce type de traitement doit effectivement être prise en compte mais le moyen de traitement ne doit pas se trouver à proximité de zones urbanisées. Le principe de précaution doit s'appliquer.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire, j'espère que mes remarques serviront votre réflexion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

**[Spam] Projet distillerie**

De: van49@ymail.com

30/01/2019 20:57

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: enquete sur la distillerie.doc (19,6 ko);

---

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite chemin du Pigeonnier distant de moins d'1 kilomètre à vol d'oiseau du site depuis 2018 avec mon épouse et mes filles

Je tiens à vous faire part de mon étonnement quant à la conception de ce projet car lors de l'acquisition de notre maison en 2018, il était plutôt question de la démolition de l'usine, et au vu de toutes les constructions en cours à proximité nous n'avons pas approfondi la question, tellement une reprise d'activité de l'usine paraissait hors de propos.

Nous pensions que St Maximin et sa Basilique ainsi que la forêt de la Sainte Baume étaient naturellement à l'abri de toutes dégradations.

Nos voisins, pour ceux qui ont connu la période d'activité de l'usine, témoignent des nuisances olfactives qu'ils ont subies à l'époque.

Mais à l'époque il n'y avait pas de villas au voisinage immédiat de l'établissement, il n'y avait pas non plus de décollage.

Aujourd'hui nous avons des espèces protégées hautement sensibles à toutes pollutions.

Autour d'une usine de ce type il paraît normal de respecter un périmètre de sécurité.

Ne pas oublier les incendies sur Seillons encore très frais dans la mémoire et sur le terrain. Qui font que la présence d'une flamme en haut d'une cheminée ou le risque d'un incendie suite à une explosion auraient des conséquences mortelles à cet endroit.

Par conséquent que ce soit :

Au niveau sécurité, le risque zéro n'existant pas quelque soit les précautions prises.

Au niveau écologique, les gaz, les écoulements, le trafic routier, qui agissent sur la santé des riverains ainsi que des animaux protégés.

Sans parler de la dévaluation de la valeur de nos biens dans cette commune.

Pour toutes ces raisons, je suis formellement opposé à ce projet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Vincent Vancutsem  
999 Route de barjols  
Chemin du Pigeonnier  
83470 Saint Maximin la sainte baume